

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à 19h30. Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/05/18

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, Mme Marie Claire GARIN, Mme Annie BOMBOURG, M. Marc NOËL, M. Thierry HEURTIER, M. Michel DELORME, M. Christophe FERRIER, Mme Yolande POIRON, Mme Sylvie SECOND, M. Philippe FAYOLLE, M. Laurent MICHEL

ABSENT et EXCUSE : Mme Réjane BERTRAND qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Yolande POIRON

N° 2018-05-25-03DE

OBJET : Réforme des marchés de l'énergie

Nous, élus de la commune de Saint-Barthélemy Lestra, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de Saint-Barthélemy Lestra, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202020-20180525-2018-05-25-03DE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018

Le Maire,
Pierre SIMONE

